Notre communication est une sorte de témoignage sur la situation d'une femme, mère des enfants, fonctionnaire, étudiante et aussi désireuse de franchir quelques échelons au niveau professionnelle. Au Burundi comme dans beaucoup de pays au monde, l'école est devenue la clé de la promotion sociale et professionnelle. Nous allons parler de la situation de la femme au Burundi en axant nos propos sur notre propre expérience.

Au cours de l'exposé nous suivrons le plan indiqué ci-après :

- 1. Contexte général ;
- 2. L'école et la reconnaissance de l'égalité des genres ;
- 3. La femme burundaise à la recherche de l'égalité des genres ;
- 4. Motivation personnelle pour les études ;
- 5. Contraintes liées à la situation d'être en même temps une femme au foyer, une femme fonctionnaire et étudiante.

I. CONTEXTE GENERAL

1.1. Caractéristiques générales sur le Burundi

Le Burundi, pays montagneux et enclavé, situé en Afrique centrale au Nord-Est du Lac Tanganyika fait partie du groupe des pays dits des «Grands Lacs». Il est limité :

- Au Nord par le Rwanda ;
- > A l'Est et au Sud par la Tanzanie ;
- A l'Ouest par la République Démocratique du Congo, l'Ex-Zaïre).

Sa superficie est de 27 834 km² incluant la surface des eaux territoriales. Le Burundi est un pays essentiellement agricole. Le rapport sur le développement humain du PNUD de 2001 mentionne que 90% de la population vivent en zone rurale et l'agriculture occupe plus de deux tiers de la population. Le secteur agricole représente une valeur ajoutée de 50% du PIB et 90% des recettes d'exportation.

La population burundaise est composée de trois grands groupes ethniques qui sont les Bahutu, les Batutsi et les Batwa. Sa population est d'environ six millions huit cent soixante six mille deux cent vingt six (6 866 226) habitants avec une densité de 230 habitants au km², une des plus élevées d'Afrique.

Les indicateurs socio-économiques et démographiques les plus importants sont les suivants:

- Estimation de la population totale 7millions d'habitants en 2000 ;
- Taux d'accroissement démographique: 2,9 %;
- Taux de natalité 4,3% ;
- Taux de mortalité infantile 110 pour mille naissances vivantes ;
- Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans: 190 pour mille ;
- Taux de mortalité maternelle 800 sur 100 000 naissances vivantes ;
- Taux d'alphabétisation des adultes: 44,6 %;
- Femmes en âge de procréer 23, 28 %;

- Taux de scolarisation :
 - Pour les filles :
 - Pour les garçons :
- PIB par habitants: 591 U\$;
- IDH: 0,313;
- Dépenses totales de santé en % du PIB = 2,5.

Le Burundi est un pays en guerre depuis le 21 octobre 1993. Cette guerre a été déclenchée par l'assassinat du Président Melchior NDADAYE, premier Chef d'Etat burundais élu au suffrage universel.

1.2. Quelques considérations traditionnelles sur le genre

La tradition burundaise a toujours mis en avant l'homme qui est le chef suprême qui régnait sur tout ce qui se trouve dans l'enclos : les personnes et les biens. La femme devait chaque fois consulter son mari pour tout. La fille devait rester près de sa mère pour apprendre tout d'elle-même, la soumission aux garçons et plus tard à son mari. Elle avait la gestion du ménage mais la décision sur l'affectation des biens revenait à l'homme. Elle travaillait dur, se levait la première pour se coucher la dernière.

Petit à petit avec la scolarisation, la fille a pris des distances vis-à-vis de la mère et partant, elle a eu une certaine indépendance. En s'informant sur ce qui se passe ailleurs, elle a aussi appris à revendiquer l'égalité des genres.

Malgré cela, la famille gardait toujours une considération différentielle de la fille par rapport au garçon. Par exemple, lors qu'il y avait nécessité de la main d'œuvre dans la famille et que les enfants, filles et garçons étaient à l'école, la famille décidait de retirer la fille de l'école même si elle était plus intelligente que ses frères. Si la famille n'avait pas de moyens financiers pour payer les études de tous ses enfants, c'est encore la fille qu'elle retirait de l'école.

La tradition considérait la fille comme une personne destinée à une autre famille. Quand elle était encore jeune fille, elle était enfant de la famille mais mariée, elle appartenait à une autre famille. C'est pour cela qu'elle n'avait pas le droit à l'héritage paternel comme son frère. Jusqu'aujourd'hui, le code des personnes et de la famille ne reconnaît pas à la fille l'héritage du côté paternel.

1.3. Quelques données politiques sur le genre

Sur le plan politique, comme indiqué plus haut, la tradition voulait tout simplement que la femme soit et reste une ménagère. La femme idéale était celle qui ne parlait pas et qui demandait l'avis de son mari avant d'entreprendre toute chose, qui ne pouvait rien prêter à quelqu'un sans l'accord de son mari. La femme idéale intériorisait bien que rien ne lui appartenait.

Au mois de mars 1967, la première République a amorcé un changement en créant l'UFB (l'Union des femmes burundaises), comme mouvement intégré du parti unique l'UPRONA. Il faut remarquer que le premier objectif du président de la république d'alors n'était pas la promotion de la femme comme telle mais plutôt de s'assurer de

la mobilisation politique de toutes les composantes de la nation, car en même temps, il y eut un décret-loi qui mit en place l'UTB (l'Union des Travailleurs du Burundi).

Malgré les intentions du légistrateur, grâce à l'action de quelques femmes leaders ayant fait des études universitaires, l'UFB commença à mobiliser les femmes pour les amener à prendre conscience de la condition de la femme et petit à petit elles ont compris qu'il faut commencer un mouvement de revendication de leurs droits. Ainsi, quelques années plus tard le Ministère des Affaires Sociales et du Travail changea de nom pour devenir le Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine. Ensuite, il est devenu successivement le Ministère de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme, le Ministère de la Femme et des Droits de la Personne Humaine, le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Reconstruction, des Droits de la Personne Humaine et du Genre.

Ce changement de nom qui intègre chaque fois la femme montre d'une part un certain progrès mais aussi un signe que la promotion de la femme est quelque chose d'instable. Mais cela n'a pas empêché les femmes instruites de poursuivre la sensibilisation et la mobilisation des femmes pour la revendication de leurs droits.

II. L'ECOLE ET LA RECONNAISSANCE DE L'EGALITE DES GENRES

Comme nous allons le voir, l'école fut le laboratoire des idées ayant conduit les femmes à réclamer l'égalité des genres. Les femmes instruites furent des chefs de file pour revendiquer, d'abord timidement mais ensuite par des actions notamment par le mouvement associatif qui les a amené à créer des associations féminines.

2.1. Promotion du mouvement associatif féminin

Comme indiquée plus haut, la naissance de l'UFB a contribué à la promotion des idées féministes qui aboutira à la création de beaucoup d'associations des femmes burundaises. Comme mouvement à vocation politique, le but premier de l'UFB a progressivement été changé ou plus exactement a ouvert l'esprit des femmes à militer autrement et dans un autre cadre. Pour avoir un cadre d'expression, elles vont fonder des associations et mirent en place des groupements des femmes à travers le pays spécialement dans le monde rural. Les premières associations furent fondées par des femmes instruites.

A titre d'exemple, voici quelques associations :

- a) Association des femmes juristes ;
- b) Association des femmes journalistes ;
- c) Association burundaise pour la Protection des Droits de la Femme et Lutte contre la Pauvreté ;
- d) Association pour la Promotion féminine et le Progrès social ;
- e) Fondation des Femmes pour la Paix, Equité et Développement ;
- f) Association pour la Promotion de la Fille burundaise ;
- g) Association des Fidèles Compagnes (AFICO);
- h) Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi (CAFOB);
- i) Réseaux Femmes et Paix, etc.

2.2. Rôle des associations féminines burundaises

Ces associations avaient pour but de mettre les femmes ensemble pour pouvoir échanger sur leurs problèmes spécifiques et mettre en place un cadre d'expression et de revendication de leurs droits et de l'égalité des genres. Elles ont aussi aidé les femmes à sortir progressivement de leur isolement et initier ensemble des activités génératrices de revenu.

Ainsi la femme burundaise instruite devient la promotrice d'une série d'activités de sensibilisation des femmes : séminaires de formation, visites des femmes rurales à leur domicile, activités génératrices de revenu, etc. toutes ces activités ont encouragé la femme à parler de ses problèmes, à revendiquer ses droits, etc.

Les femmes membres des associations développent une véritable solidarité féminine. Par exemple, l'Association des Femmes juristes aide certaines femmes ayant des litiges divers qui ne peuvent pas trouver les frais de justice en leur offrant les services d'un avocat ou en les orientant vers des institutions spécialisées qui peuvent régler leurs problèmes ou tout simplement en leur donnant des conseils et orientations pour réaliser une bonne défense de leurs droits.

2.3. Impact de l'Accord d'ARUSHA sur le statut sociopolitique de la femme burundaise

L'accord d'ARUSHA, c'est l'accord qui a été conclu entre le Gouvernement du Burundi et les groupes rebelles pour mettre fin aux hostilités. Au cours de ces négociations, les négociateurs ont passé en revue tous les problèmes de division et d'injustice qui ont assiégé le Burundi depuis longtemps. C'est dans le cadre des problèmes sociaux que fut évoqué le problème de la violation des droits de la femme et de sa discrimination.

C'est ainsi que les femmes instruites exigèrent de la part du Gouvernement du Burundi de participer aux négociations d'ARUSHA pour exprimer devant le médiateur les problèmes spécifiques de la femme burundaise. Après maintes réclamations, elles sont allées à ARUSHA mais avec le statut d'observateur. Cependant, dans l'Accord d'ARUSHA, un changement en faveur des femmes est visible : dans tous les organes de l'Etat (Gouvernement, assemblée Nationale et Sénat), les femmes doivent être représentées à 30%. Cela a été acté dans la Constitution du Burundi aux articles 129 alinéa 1 et 164 alinéa 1. Ces alinéas mentionnent ce qui suit :

S'agissant de la composition du Gouvernement,

« Le Gouvernement est ouvert à toutes les composantes ethniques au plus 60% de Ministres et vice-Ministres Hutu et au plus 40% de ministres et vice-Ministres Tutsi. Il est assuré un minimum de 30% de femmes. »¹

_

¹ REPUBLIQUE DU BURUNDI, Constitution, Article 129, alinéa 1 Bujumbura, 18 mars 2005, p. 30.

Concernant l'Assemblée nationale,

« L'Assemblée nationale est composée d'au moins cent députés à raison de 60% de Hutu et de 40% de Tutsi, y compris un minimum de 30% de femmes élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans et de trois députés issus de l'ethnie Twa cooptés conformément au Code électoral. »²

Les mêmes dispositions concernant la composition de l'Assemblée nationale sont aussi valables pour la composition du Sénat burundais.

Les mêmes balises sont signalées dans le Code électoral en vigueur qui prévoit ce qui suit au sujet de la liste des candidats députés :

« L'Assemblée nationale compte au moins cent députés à raison de 60% de Hutu et de 40% de Tutsi, **y compris un minimum de 30% de femmes élus au suffrage universel direct sur base des listes** bloquées à représentation proportionnelle constituée de manière que pour trois candidats inscrits à la suite sur une liste deux seulement appartiennent au même groupe ethnique **et au moins un sur quatre soit une femme.** »³

L'Accord d'ARUSHA a ouvert une large portée d'entrée des femmes dans la vie politique et donné à la femme un statut sociopolitique qui lui accorde plus de responsabilité, de considération sociale ainsi que des revenus économiques assez importants.

Toutes ces grandes décisions furent prises et intégrées dans la loi fondamentale sous l'impulsion des femmes réunies au sein des différentes associations. Cette pratique fut plus ou moins mise en application dans les services publiques au niveau des postes de responsabilité. De cette manière, les femmes peuvent s'exprimer sur les problèmes d'intérêt national et en même temps parler de leurs préoccupations publiquement dans différents fora

III. LA FEMME BURUNDAISE A LA RECHERCHE DE L'EGALITE DES GENRES

Nous en avons déjà parlé, la femme burundaise surtout les femmes instruites ont engagé une véritable bataille pour aboutir à l'égalité des genres. Ainsi plusieurs initiatives ont été prises dans des associations, séminaires et rencontres diverses.

3.1. Le Code de la Succession au Burundi

La recherche de l'égalité des genres est à l'origine de l'élaboration du code sur la succession au Burundi pour reconnaître à la fille et à la femme le droit d'hériter du côté paternel, un code qui aura mis beaucoup de temps à voir le jour. Signalons que ce code est en élaboration.

Comme signalé dans le contexte général, seuls les garçons étaient considérés comme les véritables héritiers de la famille paternelle, les filles devant s'installer et évoluer ailleurs dans une autre famille. Elles ne pouvaient donc pas prétendre à

² REPUBLIQUE DU BURUNDI, Constitution, Article 164, alinéa 1 Bujumbura, 18 mars 2005, p. 39.

³ REPUBLIQUE DU BURUNDI, Code électoral, Article 129, alinéa 1 Bujumbura, 20 avril 2005, p. 33.

l'héritage surtout celui de la propriété foncière. Même aujourd'hui, on ne sait pas si le code en élaboration pourra être réellement mis en application. Même parmi les femmes qui sont les premières bénéficiaires, certaines ne sont pas du tout d'accord avec un héritage équitable. Elles disent que cela risque de causer la mésentente entre frères et sœurs. Les femmes du milieu rural sont encore plus catégoriques en disant que les femmes instruites sont en train de leur compliquer la vie. A ce propos, la lutte est encore longue.

3.2. Mobilisation des femmes pour la défense de leurs droits

Pour sensibiliser les femmes à la défense de leurs droits, les associations féminines organisent beaucoup de séminaires regroupant plusieurs catégories de femmes en ville comme en milieu rural. Ces rencontres ont pour but de réveiller la conscience de femmes sur leurs droits, l'égalité des genres et le partage des responsabilités.

Elles utilisent aussi les média. En effet, dans les radios existantes au Burundi, des émissions féminines sont programmées et les femmes peuvent également faire passer des messages et parler des problèmes sociopolitiques et économiques vécus par la femme burundaise.

3.3. Mobilisation des femmes pour la sauvegarde de l'identité culturelle Nationale

Pour démontrer sa présence, la femme burundaise ne fait pas que réclamer ses droits, elle continue à s'occuper de ses devoirs familiaux et elle est devenue la gardienne de la culture nationale. A ce propos, il existe beaucoup de clubs culturels initiés par les femmes. Celles-ci sont en train de contribuer à la réhabilitation de la culture nationale par la formation de clubs de danses et de chansons traditionnelles.

3.3.1. Création des clubs culturels

A titre d'exemple, citons les clubs :

- INTASHIKIGWA ou Club Lac aux oiseaux ;
- HIGA FORCAS :
- GIRA AMAHORO.
- > UMUDEYO.
- > UMUHANGA.
- ABAGUMYABANGA, etc.

A travers la participation dans ces clubs, la femme burundaise améliore son image vis-à-vis du public et démontre sa valeur en tant que gardienne du patrimoine culturel burundais. Cette façon de faire constitue pour la femme une autre voie de défendre ses droits et démontrer l'égalité des sexes par la réhabilitation de l'identité culturelle du Burundi qui devient en même temps sa propre identité. Elle contribue ainsi à la promotion de la culture en général et de l'unité nationale en particulier en réveillant l'esprit patriotique.

3.3.2. Rôle joué par les clubs culturels

Les différents clubs de danse et de chanson développent des thèmes variés en démontrant l'originalité des différentes régions du Burundi. Ils donnent des conseils éducatifs à la jeunesse et des conseils aux familles pour la bonne organisation du ménage.

.Au niveau de l'éducation, les clubs contribuent à stimuler la joie et l'envie de vivre chez les jeunes et à développer la solidarité entre jeunes. On peut aussi facilement encadrer la jeunesse et drainer certains instincts négatifs qui peuvent la pousser à la délinquance.

IV. MOTIVATION PERSONNELLE POUR LES ETUDES

Tout ce qui vient d'être développé ci haut constitue déjà une motivation pour les études. En tant que femme fonctionnaire, de façon générale, je me suis déjà rendue utile à la société et plus particulièrement à ma famille. Mais comme nous l'avons démontré les femmes instruites fonctionnaires ont été à l'avant-garde de la promotion de la femme burundaise. C'est dans ce cadre que j'ai entrepris de faire des études à un âge avancé afin que je puisse contribuer davantage à la promotion de la femme burundaise car il y a encore à faire pour que l'égalité des genres soit tout à fait une réalité au Burundi.

4.1. Epanouissement personnel

Nous nous en voudrions de terminer notre exposé sans évoquer l'importance de l'éducation et de la formation universitaire. En effet, elles contribuent au désenclavement intellectuel. En effet, plus on connaît de choses, plus on est homme. L'école donne accès au savoir, au savoir-faire et au savoir être. Ainsi avec l'école, on peut améliorer ses manières de faire, de sentir et de penser.

Nous avons entrepris les études pour avoir une promotion sur le plan professionnel. En effet, dans certains cas, l'avancement de grade est fonction du niveau d'instruction. Ceux qui ont un niveau bas d'instruction avancent moins lentement que ceux qui ont un niveau supérieur.

Cette injustice est comme légalisée car les plus instruits sont côtés à un seul échelon tandis que le reste voit sa note baissée par l'un ou l'autre des deux ou même trois échelons. Ainsi, si ils sont régulièrement appréciés par un seul échelon, ils avancent normalement de grade tous les trois ans. Les autres avanceront après quatre ans voire même cinq ans : la recommandation émanant des chefs hiérarchiques étant de ne pas donner beaucoup de points, car la masse salariale se verrait augmentée considérablement. Un ordre de considérer toujours la note à la baisse.

4.2. Contribuer à la lutte contre les inégalités sociales

Une des voies pour contribuer à la lutte contre les inégalités sociales, c'est de faire des études afin d'ouvrir son esprit à ce qui se fait ailleurs et développer des revendications plus argumentées et illustrées par l'expérience des autres.

Nous pouvons de cette manière chercher à changer cette situation d'injustice concernant les critères d'avancement de grades qui devraient normalement être les mêmes pour tous. Nous pouvons également nous rendre utile dans la sensibilisation des femmes à leurs droits à travers l'outil informatique.

Pour ce faire, avec les leaders féminins, nous allons concevoir un système d'interconnexion entre différentes associations féminines pour faciliter la circulation de l'information et l'échange d'expériences.

V. CONTRAINTES LIEES A LA SITUATION D'ETRE EN MEME TEMPS UNE FEMME AU FOYER, UNE FEMME FONCTIONNAIRE ET ETUDIANTE

Comme nous l'avons indiqué plus haut, la scolarisation de la fille au Burundi a toujours connu des contraintes au niveau familial comme au niveau social. Comme universitaire, nous sommes confrontées à un certain nombre de contraintes en tant que femme au foyer, femme fonctionnaire et femme étudiante.

5.1. Contraintes en tant que femme au foyer

Nous n'allons pas épiloguer sur les contraintes d'une femme au foyer car la plupart d'entre nous ont déjà vécu cette expérience. Ces contraintes deviennent plus importantes surtout quand elles se trouvent associées à d'autres obligations comme le travail salarié, les études ou d'autres activités. A ce propos, voici quelques contraintes que nous avons vécu et continuons à vivre.

5.1.1. La fatigue physique

En général, la femme fonctionnaire ne peut être présente en famille que le soir à la fin d'une longue journée de travail. C'est en ce moment qu'il faut s'occuper des affaires du ménage et vérifier si ceci ou cela a été bien fait par le personnel domestique. C'est également au cours de la soirée que la mère va s'occuper de l'alimentation des enfants et vérifier s'ils ont fait les devoirs scolaires et/ou corriger ces derniers. Bref, la journée de travail va être suivie par une soirée d'activités.

Malgré la fatigue, on ne pourra pas se dérober à ces nobles obligations surtout quand les enfants sont encore très jeunes.

5.1.2. Le manque de temps

Le temps fait aussi souvent défaut car la soirée devient très courte puisqu'il faut penser à se reposer pour être disponible pour le lendemain. L'insuffisance du temps fera que l'on va faire l'essentiel, ce qui constitue une limite importante pour réaliser ce qu'on a envie de faire.

5.1.3. Les obligations sociales

Les sociétés africaines sont très exigeantes sur le plan social. Souvent nous sommes sollicitée par des obligations sociales le soir. Ainsi, il faut aller assister telle personne malade, répondre à une invitation du voisin, etc. ainsi le temps qui faisait défaut se trouve morcelé en minus morceaux et finalement rien n'est accompli totalement à votre satisfaction.

5.2. Contraintes en tant que femme fonctionnaire

En tant que femme fonctionnaire, nous devons nous soumettre au règlement du service. Personnellement, nous travaillons dans une banque avec un règlement très rigoureux au niveau de la ponctualité. Cela demande de se lever très tôt et comme femme au foyer, il faut s'occuper des enfants avant qu'ils aillent à l'école, vérifier s'ils ont pris leur petit déjeuner, si le matériel scolaire est bien rangé, etc.

Les sorties au service sont fort limitées et le travail de banque est très contraignant. Encore une fois, il faut trouver le temps de penser aux divers problèmes du ménage ou des enfants tout en continuant à travailler.

Un conflit de responsabilités peut surgir entre le travail professionnel et le travail d'étudiante. En effet, quand nous sommes au service, chaque petit créneau de temps libre qui se présente, nous prenons les notes de cours pour étudier. Parfois cela n'est pas bien vu par le responsable du service et là on laisse et on s'organise autrement (en dehors du temps de service).

5.3. Contraintes en tant que femme étudiante

Pour faire les études universitaires, nous avons choisi de suivre les cours pendant les soirées et les week-ends. Notre horaire est de 22 h 30' par semaine tel qu'il est indiqué ci-après :

Du lundi à vendredi : de 17 h 45' à 20 h 15' ;

Samedi : de 11 h à 15 h 00';

Dimanche : de 8 h à 14 h 00'.

Notre décision de poursuivre les études n'a pas arrangé la contrainte liée au temps. Comme on peut s'en rendre compte, elle est venue plutôt compliquer la situation. Comment alors faire les études sans trop déranger le ménage ?

L'idée de faire les études universitaires nous est venue en tête depuis longtemps. Mais nous avons dû attendre l'opportunité de le faire. Dans notre situation, les atouts dont nous disposions sont décrits ci-après ;

5.3.1. La réduction des obligations familiales le soir

Les enfants ayant grandi, les uns se trouvant déjà à l'enseignement supérieur, les autres au secondaire leur encadrement ne nécessitait plus beaucoup de temps. Il fallait alors trouver une occupation plus épanouissante sinon nous risquions de passer les soirées dans les bistrots comme certaines femmes ou à faire des visites de remplissage.

5.3.2. L'ouverture d'un enseignement universitaire du soir

Vers les années 1999 et 2000, le Burundi a connu la création des universités privées dont l'Université des Grands Lacs dans laquelle nous poursuivons nos études. Cette université organise des cours à la faculté d'Informatique le soir et les week-ends.

Pour occuper utilement nos soirées, nous avons entrepris les études d'informatique à cette faculté et maintenant, nous sommes en dernière et nous venons d'achever tous les cours théoriques, il ne reste que de présenter le mémoire de fin d'études.

Même si nous affirmons que c'était pour occuper utilement le temps dégagé par rapport aux obligations familiales, les études d'une femme au foyer et fonctionnaire en même temps ne sont pas faciles à faire. En effet, nous devons réduire au minimum toutes les autres obligations en commençant par les obligations sociales. Cette réduction des contacts sociaux suscite beaucoup d'incompréhensions de la part des amis car nous ne sommes plus capable de nous disponibiliser pour toute intervention sociale.

Certaines personnes ne comprennent d'ailleurs pas pourquoi nous avons décidé de faire des études alors que nous avons une occupation professionnelle et considèrent nos études comme des études de luxe qui ne nous servirons à rien sur le plan professionnel.

Résister à cela exige une grande maîtrise de soi et une discipline de fer de notre part. Pour pouvoir le faire, nous avons été encouragée et soutenue par notre famille à savoir notre mari et les enfants.

Telle est notre situation de femme au foyer, femme fonctionnaire et femme étudiante. Les conditions d'une vie pareille sont dures mais le courage, la détermination et le soutien familial aidant, on peut y arriver et parvenir au bout.

CONCLUSION

Sans problèmes particuliers, nous sommes bientôt à la fin de nos études et nous pourrons réaliser nos rêves de lutter contre les injustices liées à la discrimination entre les genres et participer avec les autres à la promotion de la femme et de ses droits et aussi donner notre contribution au niveau de la résolution des défis mondiaux qui constituent des obstacles au progrès de la femme et à l'égalité des genres.

Avec les études à un âge avancé, nous avons compris qu'en toute circonstance, il faut du courage, de l'organisation, savoir faire des renoncements et cela entraîne une très forte discipline et conduit à la réussite.

Notre souhait est que toutes les femmes puissent arriver à réaliser leurs projets et que la solidarité féminine devienne de plus en plus une réalité qui dépasse comme aujourd'hui les frontières entre les pays afin que la femme ait une vision mondiale positive de l'avenir pour elle et pour le monde. C'est sur ces souhaits que nous clôturons notre intervention.

Nous vous remercions pour votre aimable attention.